

2021/22 FRA

Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe
Cycle de certification 2021-2022

Évaluation régulière :

LA ROUTE EUROPÉENNE DES CIMETIÈRES

Rapport d'expert indépendant

Cultural route
of the Council of Europe
Itinéraire culturel
du Conseil de l'Europe



**Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe
Cycle d'évaluation 2021-2022**

Rapport d'expert indépendant

La route européenne des cimetières

Informations sur l'auteur :

MSc Ksenija Keča

Université internationale Libertas, Zagreb, Croatie



Cultural route
of the Council of Europe
Itinéraire culturel
du Conseil de l'Europe



**Les opinions exprimées dans ce rapport d'expert indépendant sont celles de l'auteur, et n'engagent en rien l'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.*

TABLE DES MATIÈRES

1. Sommaire Exécutif
2. Introduction
3. Corps de l'évaluation
 - 3.1 Thème de l'itinéraire culturel
 - 3.1.1 Définition du thème de l'itinéraire
 - 3.1.2 Contexte historique et culturel
 - 3.1.3 Valeurs du Conseil de l'Europe représentées par le thème
 - 3.2 Liste des priorités d'action
 - 3.2.1 Coopération en matière de recherche et de développement
 - 3.2.2 Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen
 - 3.2.3 Échanges culturels et éducatifs des jeunes Européens
 - 3.2.4 Pratique contemporaine de la culture et des arts
 - 3.2.5 Tourisme culturel et développement culturel durable.
 - 3.3 Réseau de l'itinéraire culturel
 - 3.3.1 Aperçu de la structure institutionnelle/juridique du réseau
 - 3.3.2 Composition actuelle du réseau par pays et type de membre
 - 3.3.3 Extension du réseau depuis la dernière évaluation
 - 3.3.4 Extension du réseau dans les trois années à venir
 - 3.4 Outils de communication
 - 3.4.1 État des lieux des outils de communication développés par le réseau (charte graphique, supports de communication, logo, canaux de communication, signalétique, cartes, etc.)
 - 3.4.2 Respect des Directives liées à l'utilisation du logo « Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe »
4. Conclusions et recommandations
5. Liste des références
6. Annexe 1 : Programme de visite de terrain et/ ou d'entretiens en ligne avec la direction du réseau et les membres du réseau
7. Annexe 2 : Liste de contrôle pour l'évaluation à destination de l'expert
8. Annexe 3 : Liste des acronymes, liste des figures, tableaux et documents complémentaires.

1. Sommaire exécutif

L'itinéraire européen des cimetières a été fondé par l'Association des cimetières significatifs d'Europe (ASCE) et est un membre certifié des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe depuis 2010. Le siège de l'itinéraire est situé à Maribor, en Slovénie.

La méthodologie utilisée pour l'évaluation régulière de l'itinéraire comprend une analyse détaillée de la documentation reçue et des publications de l'itinéraire, une analyse des sources internet et du site web de l'itinéraire, ainsi que la présence sur les réseaux sociaux. Une communication en ligne régulière a été établie avec la direction de l'itinéraire et les membres individuels au cours du processus d'évaluation, suivie d'une visite sur le terrain au siège de Maribor.

Le thème de l'itinéraire culturel est unique et représentatif de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européens. L'itinéraire offre une base solide pour le développement d'échanges culturels et éducatifs entre jeunes, d'activités innovantes et de produits touristiques culturels. Il n'y a pas de limites géographiques au thème de cet itinéraire, puisqu'il est présent dans toute l'Europe et dans le monde entier. Le réseau des membres de l'itinéraire relie actuellement 21 pays et 69 membres en leur sein. La gestion de la route est clairement définie et dirigée par un processus de décision démocratique.

Les recommandations de l'évaluation précédente (le cycle 2017-2018) ont été partiellement mises en œuvre, tandis que la présente période d'évaluation a relevé des lacunes relatives aux critères suivants : Coopération en matière de recherche et de développement, Tourisme culturel et développement culturel durable, Réseau de l'itinéraire culturel et Outils de communication.

Dans ce contexte, il est recommandé que la Route européenne des cimetières :

- Renforce le réseau d'universités parmi les membres de l'itinéraire, afin de montrer dans leur approche multidisciplinaire une plus grande activité en matière de collaboration internationale et de projets innovants ;
- Renforce son profil multidisciplinaire ainsi que le nombre de représentants du secteur du tourisme parmi ses membres ;
- Augmente le nombre de membres du conseil scientifique issus de différents domaines scientifiques ;
- Fasse preuve d'une plus grande initiative/encouragement dans les efforts déployés par la direction pour permettre d'autres sources de financement de l'itinéraire par le biais de projets de l'UE et d'autres sources de financement, dans le contexte d'une visibilité accrue de l'itinéraire.

L'utilisation du logo de la Route européenne des cimetières est recommandée pour tous les membres du réseau.

Les objectifs et les activités du réseau continuent de correspondre au document CM/Res(2013)67. Par conséquent, la recommandation de re-certification en tant qu'"Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe" devrait être accordée.

Sommaire des conclusions de l'expert	Oui	Non
Le thème est conforme aux critères d'évaluation des thèmes énumérés dans la résolution CM/Res(2013)67, I. Liste des critères d'éligibilité des thèmes.	✓	
L'Itinéraire culturel est conforme aux critères d'évaluation des actions énumérés dans la résolution CM/Res(2013)67, II. Liste des priorités d'action.	✓	
L'Itinéraire culturel est conforme aux critères d'évaluation des réseaux énumérés dans la résolution CM/Res(2013)67, III. Liste des critères pour les réseaux.	✓	
L'itinéraire culturel met en œuvre les directives d'utilisation du logo « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe »	✓	

2. Introduction

L'itinéraire européen des cimetières est un membre certifié des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe depuis 2010. Il a été fondé et est géré par l'Association des Cimetières Significatifs en Europe - Association of Significant Cemeteries in Europe (ASCE) et suit nombre de ses objectifs. L'ASCE est un réseau mondial à but non lucratif composé d'organisations publiques et privées qui s'occupent de cimetières considérés comme ayant une importance historique ou artistique en Europe. L'association a été fondée en 2001 à Bologne et a connu une croissance importante au cours des dernières années pour devenir aujourd'hui la plus grande association de cimetières en Europe. L'ASCE fournit une base pour le partage d'expériences et le développement de projets communs afin de faire connaître l'association aux institutions au niveau national et européen.

Les objectifs de l'Association sont (Article 4 de la Charte de l'ASCE) :

- Promouvoir les cimetières européens en tant que patrimoine culturel très important ;
- Coopérer pour protéger, restaurer et assurer l'entretien et la maintenance des cimetières sensibiliser les citoyens européens à l'importance des cimetières significatifs ;
- Partager l'expérience et les meilleures pratiques ;
- Travailler ensemble sur des projets communs ;
- Sensibiliser les institutions nationales et européennes à l'importance des cimetières significatifs ;
- Favoriser et attirer l'attention des universités ;
- Promouvoir le cadre juridique nécessaire à la meilleure gestion des cimetières ;
- Attirer l'attention des médias et de l'édition et de la littérature touristiques ;
- Favoriser l'adoption de l'innovation technologique.

La mission et les valeurs de la Route européenne des cimetières du Conseil de l'Europe sont en synergie avec le cœur de l'ASCE. En même temps, le fait d'ouvrir l'accès des cimetières aux touristes encourage la restauration du paysage funéraire et fournit un itinéraire qui n'offre pas seulement un parcours de visite, mais aussi un outil de connaissance et de recherche continue.

Le réseau se compose actuellement de 69 membres dans 21 pays, comprenant uniquement des cimetières dans 66 municipalités/villes. Trois membres sont actuellement en cours d'adhésion au réseau, à savoir la Roumanie, le Portugal et la Hongrie. La Route européenne des cimetières est présente dans 15 États membres de l'Accord partiel élargi (APE) : Allemagne, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Espagne, France, Grèce, Italie, Norvège, Pologne, Portugal, Serbie, Slovénie, Suède ; et 6 États non-membres : Belgique, Danemark, Estonie, Irlande, Pays-Bas et Royaume-Uni. La Route européenne des cimetières est présente dans les quatre macro-régions de l'UE : la région adriatique et ionienne, la région alpine, la région de la mer Baltique et la région du Danube.

La Route européenne des cimetières est gérée par l'Association ASCE qui est une organisation sans but lucratif ayant un caractère européen et mondial évident (article 1 de sa Charte). Les organes de l'Association sont : l'Assemblée Générale, le Comité Directeur, le Président et un Secrétariat (Article 6 de la Charte). Toutefois, les documents fournis dans le cadre du processus de re-certification indiquent qu'en plus des structures de gestion énumérées, le réseau dispose également d'un gestionnaire et d'un comité scientifique. Le siège de l'Association est situé à Bologne, en Italie (article 2 de la Charte). Le siège de l'Association se trouve à Maribor, en Slovénie.

Au cours de la période précédente de trois ans qui fait l'objet de cette évaluation, le Réseau a régulièrement organisé des assemblées générales annuelles, et malgré la pandémie de Covid-19, a continué à mettre en œuvre les projets et activités commencés au cours de la période précédente, afin de rester en ligne avec les critères de la Résolution CM/Res (2013)67.

3. Corps de l'évaluation

3.1 Thème de l'itinéraire culturel

3.1.1 Définition du thème de l'itinéraire

Le thème de l'itinéraire culturel est unique et représentatif de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européens. La mission fondamentale de l'itinéraire est de faire connaître et comprendre l'importance des cimetières européens qui ne sont pas seulement des entités individuelles et des sites patrimoniaux dans les régions où ils se trouvent, mais qui représentent également des témoignages du développement historique, culturel, social, architectural et artistique de l'Europe en général. Le slogan "Leur histoire. Notre histoire", présent dans chaque présentation de l'itinéraire, indique clairement que l'itinéraire ne traite pas seulement de l'histoire, mais que le thème de l'itinéraire représente des "histoires de vie" et notre environnement quotidien. Dans ce contexte, les activités du réseau se concentrent sur la promotion touristique des cimetières, l'organisation de nombreux événements et expositions, ainsi que la recherche et la contribution scientifique à la représentation de ce type de patrimoine.

On peut souvent dire que les cimetières sont des musées à ciel ouvert réunissant l'histoire, l'art et l'artisanat, l'architecture et la nature, ce qui en fait des destinations touristiques uniques qui méritent une visite.

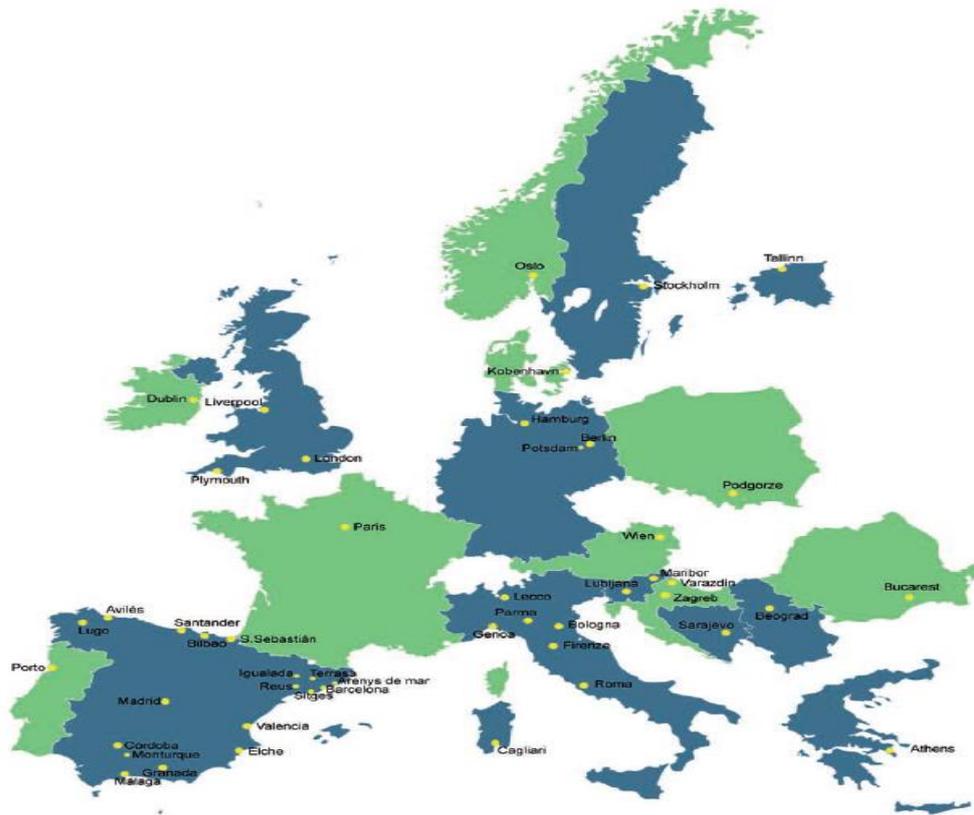
En englobant divers thèmes, les cimetières sensibilisent au patrimoine matériel et permettent de mieux comprendre l'histoire locale, nationale et européenne, ainsi que l'aspect immatériel du patrimoine et de la culture.

L'itinéraire offre une base solide pour le développement d'échanges culturels et éducatifs entre jeunes, d'activités innovantes et de produits touristiques culturels (visibles à travers des projets poursuivis depuis la période d'évaluation précédente, tels que le projet des symboles, l'application ARTour, la classe de développement de produits touristiques, les écoles sur les cimetières, etc.)

Le sujet de l'itinéraire ne dépend pas d'une zone géographique spécifique, car il est présent dans toutes les régions d'Europe et du monde en général. La publication "European Cemeteries Route" publiée par l'ASCE précise que "La Route n'est pas un itinéraire linéaire mais une offre d'un grand nombre de cimetières ouverts au public. Il s'agit d'un effort pour restaurer, entretenir et promouvoir les cimetières les plus significatifs et les plus singuliers d'Europe. Les cimetières font partie de la destination que nous visitons et sont un "must" pour connaître en profondeur ces villes et villages".

La Route européenne des cimetières est actuellement présente dans 21 pays et ses membres sont représentés uniquement par leurs cimetières. La zone géographique varie quant au nombre et au type de membres, et il existe un grand potentiel pour augmenter le nombre de membres par pays, ainsi que pour inclure différents types de membres.

Illustration 1 : Distribution géographique de la Route européenne des cimetières



3.1.2 Contexte historique et culturel

Comme il a été expliqué dans la documentation fournie pour cette évaluation, l'ASCE travaille dans le contexte historique et culturel depuis les vingt dernières années, c'est-à-dire depuis sa fondation. Les membres de l'association ont travaillé ensemble sur des activités et la mission commune de préserver et de promouvoir le patrimoine culturel des cimetières. La délimitation historique de l'itinéraire à travers le temps et la période historique à laquelle le thème se rapporte justifient pleinement l'existence de l'itinéraire. Des événements tels que ceux organisés en collaboration avec des écoles, des institutions culturelles et des professionnels du tourisme, ont ouvert un nouveau rôle aux cimetières et ont commencé à changer l'image des cimetières.

Par exemple, des événements importants tels que des expositions, des manifestations musicales et théâtrales, la semaine de découverte des cimetières européens, ainsi que d'autres projets, ont fusionné en une initiative visant à souligner et à promouvoir les caractéristiques et les valeurs européennes. Aujourd'hui, les cimetières peuvent être considérés comme des musées à ciel ouvert.

Illustration 2 : slogan de l'itinéraire : "Leur histoire. Notre histoire"



L'idée directrice et le slogan "Leur histoire. Notre histoire", qui est le thème principal de l'itinéraire, illustre clairement le contexte historique et culturel.

La définition du thème est basée sur des recherches scientifiques menées par des experts multidisciplinaires de différentes régions d'Europe.

Le site de l'association (ASCE) contient une bibliographie, c'est-à-dire une liste d'articles universitaires sur le thème des cimetières (et non sur l'itinéraire culturel lui-même). Ces pages de recherche académique comprennent une bibliographie et des biographies d'universitaires qui font des cimetières l'un de leurs principaux sujets de recherche¹. Le site web sert également d'invitation aux scientifiques et aux chercheurs de différentes sciences sociales intéressés par la recherche sur les cimetières, à rejoindre le réseau virtuel.

L'ASCE organise aussi régulièrement ses conférences annuelles. Ce principal événement de l'ASCE se tient fin septembre ou début octobre et se compose de trois segments : l'assemblée générale annuelle des membres, au cours de laquelle sont présentés les projets et activités les plus importants de l'ASCE, ainsi que les rapports financiers et administratifs ; une conférence qui consiste en des présentations sur un thème spécifique, organisées par le comité de rédaction ; une visite guidée d'un cimetière important, au cours de laquelle les participants peuvent découvrir les monuments, événements ou histoires particulièrement importants qui ont façonné le patrimoine culturel d'une ville particulière et de l'Europe en général.

Au cours des trois années précédentes, les conférences annuelles ont porté sur les sujets suivants :

Illustration 3 : Aperçu des conférences annuelles de l'association ASCE

2018	Innsbruck, Autriche	Idées et possibilités de développement sur notre patrimoine culturel
2019	Gand, Belgique	Utilisation partagée et réutilisation des cimetières
2020	Vienne, Autriche	Réunion de l'AGA en ligne plus courte en raison du COVID-19
2021	Budapest, Hongrie	Cemetourism : Des cimetières qui ont des histoires à raconter

¹ Le réseau européen de recherche sur les cimetières <https://www.significantcemeteries.org/p/research.html#Bibliography> (consulté le 11 octobre 2021)

3.1.3 Valeurs du Conseil de l'Europe représentées par le thème

Le thème de l'itinéraire est pertinent pour l'histoire, la mémoire et le patrimoine européens, et ces valeurs communes sont partagées par tous les pays européens. La documentation reçue dans le cadre de cette évaluation identifie clairement la manière dont le sujet est représentatif des valeurs du Conseil de l'Europe. Les cimetières sont des espaces d'égalité où tout groupe minoritaire ou autrement supprimé voit son histoire préservée, visible, notée et exprimée. La diversité des cultures (présentes, cachées ou disparues) est toujours visible dans les cimetières car ce sont des archives de l'histoire préservées depuis longtemps. Les visiteurs des cimetières se rendent compte de l'importance de la prévention des discours de haine et de la liberté d'expression. Les cimetières sont des lieux de célébration de l'unicité de l'existence humaine et du dialogue interculturel, et peuvent faciliter la prévention des conflits et la réconciliation.

Le thème de la Route européenne des cimetières est conforme aux critères établis dans la résolution CM/Res(2013)67.

(1) En raison du caractère universel des cimetières, qui dépasse les frontières modernes, ce patrimoine touche à de nombreux thèmes différents et peut être inclus dans la transmission de divers messages, dans le but de promouvoir l'identité européenne, l'unité et la diversité. Ce thème est très diversement représenté dans les pays européens et lié à d'autres itinéraires culturels. Il est lié à différentes périodes historiques et représente le progrès culturel à travers l'Europe. Les éléments du patrimoine sont similaires dans tous les pays d'Europe et au-delà.

(2) Le réseau européen de recherche sur les cimetières est constitué d'une vaste communauté scientifique multidisciplinaire à travers l'Europe. Ceci est visible dans les thèmes des réunions annuelles de l'ASCE. Les cimetières font l'objet de recherches archéologiques, philologiques, anthropologiques et historiques, sociologiques, psychologiques, architecturales et touristiques depuis longtemps dans tous les pays européens.

(3) Le thème illustre la mémoire, l'histoire et le patrimoine européens et contribue à l'interprétation de la diversité dans l'Europe d'aujourd'hui. Il est important pour la compréhension de l'histoire européenne. En raison de la croissance intense des villes, les autorités tentent de trouver de nouveaux espaces (très proches des cimetières). Les membres de l'itinéraire et de l'ASCE promeuvent les valeurs des cimetières non seulement en tant que lieux de deuil, mais aussi en tant que parcs et espaces verts ouverts qui peuvent offrir aux villes une meilleure qualité de vie.

(4) Le thème se prête utilement aux échanges culturels et éducatifs pour les jeunes. Par le biais d'activités éducatives, de visites guidées, d'expositions et de contes, les membres de l'itinéraire mettent activement en œuvre sur le terrain les principes et les valeurs exprimés dans les conventions du Conseil de l'Europe.

(5) Le thème permet également le développement d'initiatives, de projets exemplaires et innovants dans le domaine du tourisme culturel et du développement culturel durable (la plateforme ARTour, le projet Symbols qui favorise les échanges entre jeunes à travers des activités éducatives et artistiques).

(6) Les cimetières de différents types sont déjà fortement intégrés dans l'offre touristique de nombreux pays/villes. Une nouvelle approche encouragée par l'ASCE consiste à appréhender ce type de patrimoine, non seulement comme des objets ou des sites individuels, mais aussi comme une partie de paysages entiers avec leur environnement naturel. Par conséquent, la

Route met l'accent sur des expériences passionnantes au-delà des cimetières, qui servent de points de départ à l'exploration de l'histoire, de la culture, du tourisme, etc. du pays.

3.2 Liste des priorités d'action

3.2.1 Coopération en matière de recherche et de développement

Chaque année, l'ASCE organise une conférence à laquelle participent des experts et des scientifiques de différents domaines scientifiques. Chaque conférence a un thème particulier abordé à travers différentes approches multidisciplinaires (histoire, gestion, technologie de l'information, architecture, symbolisme, éducation, tourisme, paysage, écologie et autres questions relatives aux cimetières). Ces conférences sont toujours suivies de l'assemblée générale annuelle.

Au cours de la période d'évaluation, des conférences ont été organisées dans les pays membres : Autriche (2018), Belgique (2019), Autriche (2020), Hongrie (2021). Il n'y a pas de traces écrites sur les conclusions et recommandations de ces conférences.

Les thèmes des conférences sont toujours définis à l'avance et, au cours de la période précédente, ont été présentés à travers des débats/présentations sur les sujets suivants : Idées et possibilités de développement sur notre patrimoine culturel (2018), Utilisation partagée et réutilisation des cimetières (2019), Cemetourism : Les cimetières avec des histoires à raconter (2021).

La structure organisatrice de la Route est constituée du Comité scientifique du réseau, avec trois membres dans le domaine de l'architecture (Roumanie), de l'histoire (Royaume-Uni) et de l'histoire de l'art (Grèce). Le Comité Scientifique est composé de différentes personnes mais il n'est pas clair si ces membres sont des représentants d'universités ou d'autres institutions académiques et de recherche. La documentation fournie (le chapitre contenant la liste des universités et des centres de recherche impliqués dans le travail scientifique sur l'itinéraire) explique ce qui suit :

"Les membres de l'itinéraire coopèrent avec les universités et les centres de recherche locaux en fonction de l'occasion du projet. La liste n'a jamais été collectée de manière centralisée ni les données sur les contacts obtenues. Ainsi, l'évaluation de ce tableau demanderait beaucoup d'efforts."

Dans le contexte du fonctionnement et du développement de l'itinéraire culturel, cette réponse n'est pas satisfaisante et on ne peut que conclure que l'itinéraire ne dispose pas d'un comité scientifique suffisamment organisé, car il se contente de respecter la forme, mais ne fournit pas le contenu nécessaire.

Bien que l'ASCE (et non la Route européenne des cimetières, l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe) organise des activités de recherche scientifique, comme en témoigne la page web, il est clair qu'il ne s'agit pas d'activités liées à la coopération et à la recherche dans le cadre du thème de la Route/du réseau, mais de travaux individuels de scientifiques dans des domaines multidisciplinaires, effectuant des recherches et publiant des ouvrages indépendamment du thème particulier de la Route.

Ceci conduit à la recommandation qu'il est nécessaire d'établir un réseau d'universités pour les membres de l'itinéraire, afin que par leur travail sur le thème de l'itinéraire et une approche multidisciplinaire, ils puissent prouver la collaboration existante en termes de coopération internationale et de recherche. Un réseau d'universités parmi les membres contribuerait

certainement aussi au développement de projets de recherche scientifique du réseau, qui font actuellement défaut en tant qu'indicateur important du fonctionnement en tant qu'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe. La collaboration entre les universités peut être facilement établie, d'abord à travers le programme ERASMUS et d'autres programmes de collaboration en Europe, ce qui pourrait augmenter la visibilité de l'itinéraire dans un contexte européen plus large ainsi que créer un terrain commun pour le partage d'expériences. En outre, la recherche et les réseaux scientifiques ne doivent pas être déconnectés des réseaux professionnels et commerciaux locaux et régionaux, avec lesquels la collaboration peut être précieuse. Afin de réaliser cette collaboration, l'établissement d'un projet de collaboration clair avec un programme de recherche est nécessaire.

Il n'y a pas d'analyse des publications directes et indirectes liées à la route. L'explication fournie est que l'ASCE et la Route européenne des cimetières ne sont pas un éditeur direct et que toutes les publications sont effectuées par les membres en partenariat avec l'ASCE. La Route ne collecte pas et ne garde pas trace des publications indirectes de ses membres. C'est cependant l'un de ses projets importants en cours, de rassembler une telle liste à l'avenir.

3.2.2 Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen

Le thème est représentatif de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européens à travers les noms, les symboles, l'architecture, l'art, les paysages, les sentiments et les cultures représentés dans chaque cimetière.

Les activités menées par le réseau contribuent à la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, interprètent leur signification historique et mettent en évidence leurs similitudes dans les différentes régions d'Europe. Les projets suivants peuvent servir d'exemples :

- SYMBOLS, un projet conjoint de 6 partenaires à travers l'Europe. L'objectif général est de renforcer la connaissance et la sensibilisation du public aux cimetières et aux arts funéraires en tant que partie importante du patrimoine culturel et de la mémoire européens, de la circulation transnationale des œuvres culturelles et créatives et de la mobilité transnationale des acteurs culturels et créatifs, des artistes en particulier.
- Semaine de découverte des cimetières européens. À cette occasion, le cimetière monumental de Turin a organisé une conférence en ligne intitulée "La valorisation des cimetières en Italie et en Europe en tant que lieux dédiés à la mémoire collective".

Illustration 4 : Affiche de la conférence "La valorisation des cimetières en Italie et en Europe comme lieux dédiés à la mémoire collective".



- Histoires - la collecte et la publication d'histoires spécifiques sur les cimetières en mettant l'accent sur le format de l'histoire.
- 20 ans de l'ASCE - préparation d'un almanach dédié au 20e anniversaire, composé d'articles et de contributions spécifiques mettant en valeur la diversité des cimetières européens (2021).
- Livre de photos "Crossroads of Diversity" (2021).

La Route européenne des cimetières prend en compte et promeut les chartes, conventions, recommandations et travaux du Conseil de l'Europe, de l'UNESCO et de l'ICOMOS en matière de patrimoine, de restauration, de protection et de mise en valeur, de paysage et d'aménagement du territoire.

L'itinéraire fait référence à la Convention européenne du paysage (Florence, 2000) et à la Convention européenne sur le rôle du patrimoine culturel dans la société (Faro, 2005).

Outre ces conventions et recommandations thématiques, la Route européenne des cimetières soutient l'article 9 (Liberté de pensée, de conscience et de religion) de la Convention européenne des droits de l'homme, en soulignant la diversité religieuse en Europe à travers l'histoire, et l'article 14 (Interdiction de la discrimination), en fixant des normes élevées et des mesures de non-discrimination dans le partenariat. Le patrimoine des cimetières étant présent dans tous les pays de l'UE et au-delà, la Route européenne des cimetières contribue au patrimoine culturel commun de l'Europe.

La Route est fortement inclusive des minorités, puisqu'elle communique non seulement le patrimoine de l'État moderne, mais aussi le patrimoine et l'histoire d'une zone géographique dans laquelle différents États modernes ont évolué.

3.2.3 Échanges culturels et éducatifs des jeunes Européens

La Route européenne des cimetières met en œuvre certains des formats les plus efficaces pour l'inclusion des jeunes et les membres de la Route proposent divers programmes éducatifs pour les écoles primaires ainsi que pour les collèges, lycées et universités. Grâce aux recherches sur le terrain et aux présentations, les jeunes Européens découvrent leur propre

histoire et en même temps l'histoire de l'Europe en général. Par exemple, les écoles sur les cimetières (programmes culturels pour aider les enfants à apprendre la société et la culture, journées culturelles pour les écoles (projet local à l'ASCE et à la présidence de la Route européenne des cimetières, servant de catalyseur d'idées pour les autres membres sur la façon de s'engager avec les écoles et les élèves), conférence et classe sur le développement de produits touristiques à l'Université de Bydgoszcz (Pologne). Ces types d'activités devraient être améliorés et mis en œuvre plus fréquemment et dans tous les pays membres de l'itinéraire. La documentation note que "...en raison de l'absence de projets financés par l'UE, aucun échange n'a été organisé ou réalisé par l'ASCE et la Route européenne des cimetières elle-même". L'établissement d'un réseau universitaire permettrait d'améliorer ces activités pour la route.

3.2.4 Pratique contemporaine de la culture et des arts

L'itinéraire fait référence aux cimetières en tant que lieux de vie et environnements qui, en tant qu'espaces urbains, sont directement liés à l'histoire et à la culture de la communauté à laquelle ils appartiennent et où nous trouverons bon nombre de nos points de référence. L'importance de la Route européenne des cimetières réside dans sa diversité multiculturelle, qui est principalement donnée par l'interaction entre ses membres plutôt que par la simple valeur de ses composants individuels.

De nombreuses activités culturelles de l'itinéraire favorisent le dialogue interculturel et les échanges multidisciplinaires entre les différentes expressions artistiques des pays européens.

La valorisation de la pratique culturelle et artistique contemporaine n'est pas un objectif formulé dans les statuts de l'association. Cependant, les activités culturelles de l'itinéraire encouragent les pratiques culturelles innovantes et les pratiques artistiques contemporaines. À l'heure actuelle, la plupart des innovations sont développées dans le domaine numérique et les activités culturelles ne se contentent pas de mettre en évidence les pratiques innovantes mais les co-crée (application ARTour).

Il est toutefois clair que le réseau prévoit de créer une "nouvelle valeur" pour le thème de l'itinéraire et son expression culturelle et artistique.

Le réseau vise donc à analyser les aspects créatifs des cimetières. Les principaux défis et responsabilités sont liés à la nécessité de s'adapter aux exigences des nouveaux visiteurs. Les cimetières doivent être considérés comme intéressants et précieux. Les principaux défis à relever à cet égard sont les suivants : la relation entre la tradition et un contexte alternatif, l'analogique et le numérique, la manière dont les cimetières contribuent à la protection de l'environnement et constituent un élément important de notre vie quotidienne.

Les activités par lesquelles l'itinéraire utilise les pratiques culturelles et artistiques contemporaines sont les suivantes : expositions, concerts, visites guidées, séminaires, ateliers.

Voici quelques-uns des événements organisés au cours du cycle d'évaluation actuel :

- Ateliers de narration et d'interprétation dans le cadre du projet "Symboles" ;
- Livre de photos "Let's remember together", un parcours numérique dédié à tous les gardiens des cimetières européens (virtuel, 2020) ;

- L'exposition de photos SunCemet - catching light in the moment of unique peacefulness raconte sa propre histoire sur les cimetières européens (Slovénie, virtuel, 2020, <https://online.fliphtml5.com/ialuo/bcijw/#p=1>) ;
- Livre de photos "Carrefour de la diversité", 37 photos de 32 villes dans 15 pays. Des images de cimetières qui se distinguent et sont uniques, mais qui parlent toujours la même langue, la langue de la diversité (virtuelle, 2021).

La ville de Maribor, en tant que membre président de l'ASCE, a décidé de mettre encore plus en évidence la diversité et l'interconnexion des cimetières européens. Une sélection de 20 photos parmi les 37 qui faisaient partie du livre de photos Crossroads of Diversity, a ensuite été présentée sur des affiches dans les cimetières de Pobrežje et Dobrava à Maribor, en Slovénie. Chaque jour pendant le CMED 2021, les visiteurs des cimetières de Maribor ont pu en savoir plus sur l'un des cimetières étonnants et uniques d'Europe, représentant un carrefour de la diversité ;

Illustration 5 : Exposition d'affiches "Carrefour de la diversité".



- La "vidéothèque" des cimetières européens, une page avec une sélection de vidéos des cimetières membres (virtuels) ;
- Plate-forme ARTour.

Illustration 6 : La signification des cimetières change - Projet Symboles - Exposition de photos SunCemet



3.2.5 Tourisme culturel et développement culturel durable.

Les activités de l'itinéraire européen des cimetières sont tout à fait pertinentes pour le développement du tourisme culturel durable, comme l'indique la charte de l'association ASCE

(article 4), et contribuent à la formation de l'identité locale, régionale, nationale et européenne, car elles suivent une stratégie internationale commune, des plans d'action nationaux et des plans de revitalisation locaux. L'objectif spécifique de l'itinéraire est de mettre l'accent sur l'aspect touristique et les projets de promotion du tourisme culturel.

L'objectif de l'itinéraire est de préserver, promouvoir, sensibiliser et éduquer au patrimoine des cimetières européens en présentant ces cimetières aux touristes. Les cimetières sont des espaces qui célèbrent l'unicité de l'existence humaine, c'est pourquoi le tourisme de cimetière est avant tout un tourisme conscient de lui-même.

Divers produits touristiques sont fabriqués dans les cimetières et tous nécessitent des partenariats avec d'autres acteurs du tourisme. De nombreux cimetières proposent des visites guidées et travaillent avec des voyagistes, des offices régionaux du tourisme, des écoles et des associations de guides touristiques.

La plupart des offices de tourisme des villes membres incluent leurs cimetières dans leur matériel promotionnel. Selon le matériel utilisé, l'itinéraire est plus ou moins bien présenté. Cependant, la direction de l'itinéraire ne connaît pas les catalogues des voyagistes qui ont inclus les produits liés au thème de l'itinéraire. De nombreux cimetières sont sûrement inclus dans les programmes et catalogues des voyagistes dans le cadre de leur offre.

Par ailleurs, certains cimetières (Vienne, Dublin) ont construit des musées, des espaces et des cafés spéciaux pour les visiteurs, élargissant ainsi leur offre à d'autres produits touristiques.

Les activités de l'itinéraire à tous les niveaux ont été partagées dans une série de publications et de films promotionnels. Une application a été développée, le site web est actif et l'itinéraire est présent sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram).

Des exemples de bonnes pratiques confirmant des activités dans le contexte du tourisme culturel et du développement culturel durable, sont visibles dans les projets suivants :

- GUIDES LOCAUX "Leur histoire. Notre histoire. Expliquée par des guides experts en cimetières"

Illustration 7 : Guide touristique dans le cimetière

La Route européenne des cimetières a lancé le projet en 2018 en créant une liste de guides locaux à publier sur leur site web et liés aux cimetières où ils travaillent. La Route fait la promotion des guides touristiques par le biais de la publicité, des canaux de médias sociaux et d'autres outils. Les guides locaux sont invités à devenir des blogueurs et des partenaires de la Route, en partageant leur expérience et leurs idées sur le tourisme dans les cimetières.
<https://cemeteriesroute.eu/projects/local-guides.aspx>



Actuellement, il n'existe pas de données sur le nombre de guides touristiques certifiés (enregistrés) pour le guidage dans les cimetières. Une liste de guides certifiés est en cours de constitution.

- EUROPEAN CEMETERIES TOURS – TOUR EUROPÉEN DES CIMETIÈRES : un projet organisé en Croatie en 2020 sous forme de visite guidée d'un itinéraire touristique à travers les villes et les cimetières de Zagreb, Rijeka et Zadar. Vingt membres de l'itinéraire ont participé à l'organisation, et 45 personnes ont suivi la visite. Une partie de la tournée des cimetières européens a été consacrée à l'échange de savoir-faire en matière de tourisme dans les cimetières, de gestion et de sujets pertinents. Le programme de l'atelier faisait partie de l'arrangement entre la direction de l'itinéraire et l'hôte. La gestion de l'itinéraire a apporté son soutien pour la préparation, la fourniture de matériel d'atelier et d'intervenants, la production de matériel et d'outils promotionnels, la promotion du circuit auprès des membres et des groupes cibles intéressés (journalistes, blogueurs, etc.), et la promotion du circuit et de la destination auprès des institutions européennes. ²
- Lors des événements annuels réguliers intitulés " WEEK OF DISCOVERING EUROPEAN CEMETERIES (WDEC) - SEMAINE DE DÉCOUVERTE DES CIMETIÈRES EUROPÉENNES" organisés par l'itinéraire culturel, malgré Covid-19 la plupart des membres ont réussi à organiser des visites guidées et des événements sur des sujets variés tels que :
 - "Cimetières : pleins d'amour", le cimetière & crématorium Westerveld (Driehuis, Pays-Bas) et le cimetière & crématorium Moscowa (Arnhem, Pays-Bas) ont proposé une promenade très spéciale ... "Après tout, nos

² Malheureusement, en raison de la sévérité des temps et de l'évolution imprévisible de la propagation du virus, la tournée a été annulée en mai 2020. Cependant, il s'agit d'un projet très prometteur que la direction de l'itinéraire prévoit de mettre en œuvre au cours de la période suivante et de l'introduire auprès des autres membres de l'itinéraire.

magnifiques parcs commémoratifs se prêtent très bien à une promenade, seul ou en petit groupe. Nous fournissons une carte et une description afin que chacun puisse découvrir par lui-même que nos cimetières sont aussi 'pleins d'amour'." ...

- WDEC 2020 à Karlovac, Croatie - la semaine de découverte des cimetières européens qui s'est tenue début juin à Karlovac, a proposé des visites gratuites du cimetière catholique Dubovac sous la direction experte du guide touristique. La visite du cimetière, qui a célébré en 2020 son 200^e anniversaire, a été organisée conjointement par la société "Zelenilo" et l'Office du tourisme de la ville de Karlovac. L'itinéraire touristique intitulé "Itinéraire culturel et artistique", passant par le cimetière catholique Dubovac, qui est membre de l'ASCE depuis 2014, a attiré 50 visiteurs qui ont écouté avec beaucoup d'attention de nombreux faits intéressants sur le cimetière de Karlovac.

 - WDEC 2021 au Vieux Cimetière de Podgorze - promenade guidée intitulée "Microcosme de deuil - histoire du Vieux Cimetière de Podgorze dans les œuvres de Wojciech Weiss".

 - 20 ans d'ASCE, 20 jours de WDEC - En 2021, l'ASCE fête ses 20 ans et en l'honneur de cet important anniversaire, la Semaine de découverte des cimetières européens s'est déroulée pendant 20 jours, du 28 mai au 16 juin 2021. Le thème central était l'accent mis sur la diversité des cimetières sous toutes ses formes et sur cette base, un projet international Crossroads of Diversity a été réalisé, dans lequel la diversité des cimetières à travers l'Europe a été présentée à travers des photos intéressantes dans un livre de photos en ligne.
- CEMETERY TOURISM STUDY - En 2021, la publication "Cemetery Tourism Study" a été créée pour les besoins du projet pilote de la municipalité de Kotor intitulé "Rediscover, expose and exploit the concealed Jewish heritage of the Danube region" dans le but de redécouvrir le patrimoine culturel juif oublié dans la région du Danube. De nombreuses institutions culturelles du Monténégro et d'autres pays ont participé à la préparation de cette publication. L'objectif de l'étude était de découvrir le modèle de valorisation à l'avenir, à travers le prisme de la pratique culturelle et du tourisme.

 - La direction de l'itinéraire a développé l'application ARTour qui permet d'attirer plus de visiteurs et peut avoir un impact économique sur les territoires inclus. L'application a été développée en 2012. Son objectif était non seulement de découvrir les cimetières sur une carte interactive avec des notifications intelligentes, mais aussi d'offrir des informations supplémentaires aux touristes (visites touristiques, informations sur les restaurants...). Il n'existe pas de données statistiques sur le nombre de bénéficiaires, en raison des limitations imposées par les règles du GDPR.

Les membres de l'itinéraire ne sont que des cimetières, il manque des acteurs du secteur du tourisme tels que DMO, DMC, tour-opérateurs, ainsi que des municipalités, des offices de tourisme au niveau régional et local, des communautés académiques et des centres de

recherche, etc. En outre, le conseil scientifique ne compte que trois membres (domaine de recherche : architecture, histoire, histoire de l'art). L'association ASCE et la Route européenne des cimetières devraient faire des efforts supplémentaires sur ces questions pour renforcer son profil multidisciplinaire ainsi que le nombre de représentants du secteur du tourisme parmi ses membres.

Les possibilités ouvertes de coopération entre l'Europe et les autres continents grâce aux affinités particulières entre certaines régions ne sont pas visibles, mais sont prévues.

3.3 Réseau de l'itinéraire culturel

3.3.1 Aperçu de la structure institutionnelle/juridique du réseau

L'itinéraire des cimetières européens est un projet de l'Association des cimetières significatifs d'Europe (ASCE) et est un membre certifié des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe depuis 2010. Le siège de l'itinéraire est situé à Maribor, en Slovénie.

L'ASCE est une association à but non lucratif, enregistrée à Bologne, Italie (2001). C'est une organisation qui permet à ses membres de bénéficier : d'un réseau, de réunions, d'interactions, de communications, de projets communs, d'informations (Article 4, Charte de l'ASCE).

Le réseau précise ses objectifs et ses méthodes de travail. La vision et la mission sont clairement définies par la Charte de l'association (article 4).

En raison des différents intérêts dans le travail et les projets de l'ASCE, il existe différents types d'adhésion :

- Les organismes de recherche qui s'intéressent aux cimetières et à l'ASCE tirent une grande valeur ajoutée de la coopération, de la recherche au partage des meilleures pratiques ou à la participation à des projets européens.
- Organisations de gestion des cimetières - organisations qui possèdent (conseils municipaux), ou gèrent (sociétés de gestion des cimetières) les cimetières, ou travaillent avec les cimetières dans le cadre de projets actifs (visites guidées, amis du cimetière). Elles ont l'impact le plus important sur la préservation des cimetières. Par conséquent, ils représentent le type de membres ayant le plus de droits et d'obligations.

Graphique 8 : Droits et obligations des membres

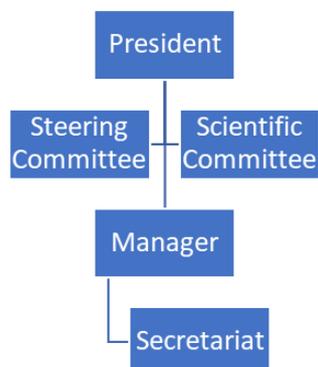
Rights	Research Organization	Cemetery Management Organization
Administration Priority Response		
AGM and conference participation		
EU projects involvement		
Use ASCE insignia at offices		
Voting		
Propose Steering Committee members		
Propose president		
Propose Significant Cemeteries		
Obligations	Research Organization	Cemetery Management Organization
Annual fee payment		
Research and Restoration projects participation		
Active administrative contact available		
ASCE promotion participation		
ASCE projects participation		

L'association fonctionne de manière démocratique et se compose d'une assemblée générale, d'un comité directeur, d'un président et d'un secrétariat.

La gouvernance du réseau des Itinéraires européens des cimetières est composée de : Président, comité de pilotage (8 membres de 8 pays différents), comité scientifique (3 membres), gestionnaire de l'itinéraire culturel et secrétariat.

L'itinéraire n'a pas de conseil d'administration et il n'y a pas de personnel directement employé par le réseau.

Graphique 9 : Organigramme du réseau



Des réunions de l'assemblée générale sont organisées régulièrement.

La plupart des activités quotidiennes sont effectuées par la gestion des routes des cimetières européens. Ainsi, la gestion de la route européenne des cimetières effectue les activités suivantes :

- Gestion des membres
 - Échanger des informations avec les membres
 - Aide aux membres pour diverses activités
- Coopération avec l'Institut des itinéraires culturels et d'autres itinéraires culturels
 - Répondre à diverses demandes et propositions de coopération
 - Échanger des informations
 - Coopération aux événements et activités du programme des itinéraires culturels
 - Coopération à des projets nationaux et internationaux
- Plans et activités de communication
 - Maintenance du site web et des autres outils et canaux de communication numériques (applications mobiles)
 - Élaboration et adaptation de divers supports de communication
 - Réaliser des activités de communication
- Projets
 - Préparer et mettre à jour les activités des projets
 - Échanger des informations et du contenu sur les projets
 - Fournir les instructions et autres informations nécessaires aux membres pour coopérer aux projets.

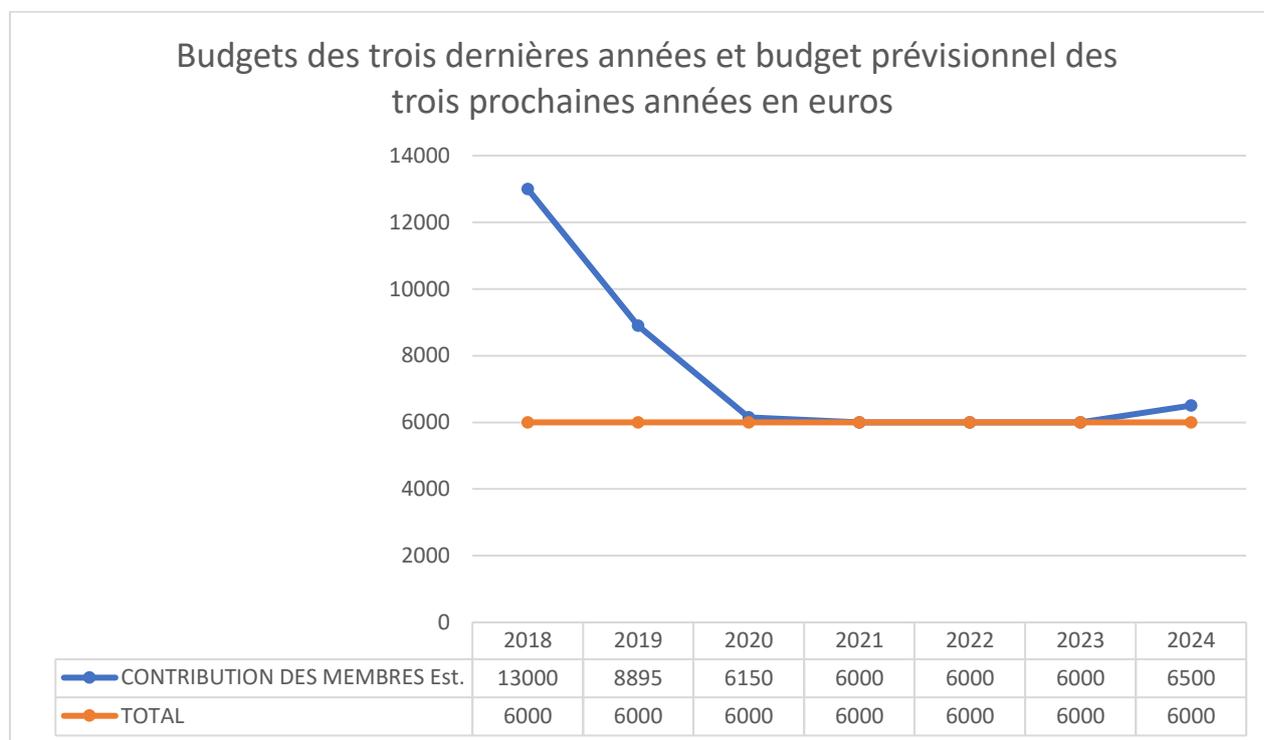
L'itinéraire a été financée exclusivement par les cotisations des membres, et par des cotisations spéciales pour les membres de l'ASCE qui souhaitent rejoindre l'itinéraire. Seules les cotisations des membres de l'itinéraire peuvent être utilisées pour le développement de la gestion de l'itinéraire. La demande de fonds européens supplémentaires n'a pas abouti et il est recommandé de poursuivre ces efforts.

La cotisation annuelle est de 150€ et l'adhésion ou le partenariat avec l'ASCE est nécessaire pour devenir membre du réseau. Avec la cotisation payée, le réseau offre les avantages suivants :

- L'utilisation de l'insigne de la route européenne des cimetières et du matériel de marketing au cimetière et dans les bureaux ;
- Cimetière répertorié sur le site web de l'itinéraire et sur tous les supports marketing de l'itinéraire des cimetières européens ;
- Recevoir et échanger le savoir-faire en matière de tourisme culturel et de cimetière avec d'autres professionnels lors des événements du réseau ;
- L'utilisation de photos et d'autres matériels artistiques ;
- Un compte d'utilisateur communautaire pour la plateforme d'apprentissage mobile ARTour afin de créer leurs propres itinéraires dans le cimetière (d'une valeur de 299€) ;
- La participation à des projets de réseaux ;
- La participation aux événements de l'itinéraire et de l'ASCE.

Les documents budgétaires livrés et les prévisions financières font état de ce flux financier :

Graphique 10 : Budget prévisionnel de la Route européenne des cimetières pour la période suivante (2022-2024) et documents budgétaires pour les trois années précédentes (2018-2021).

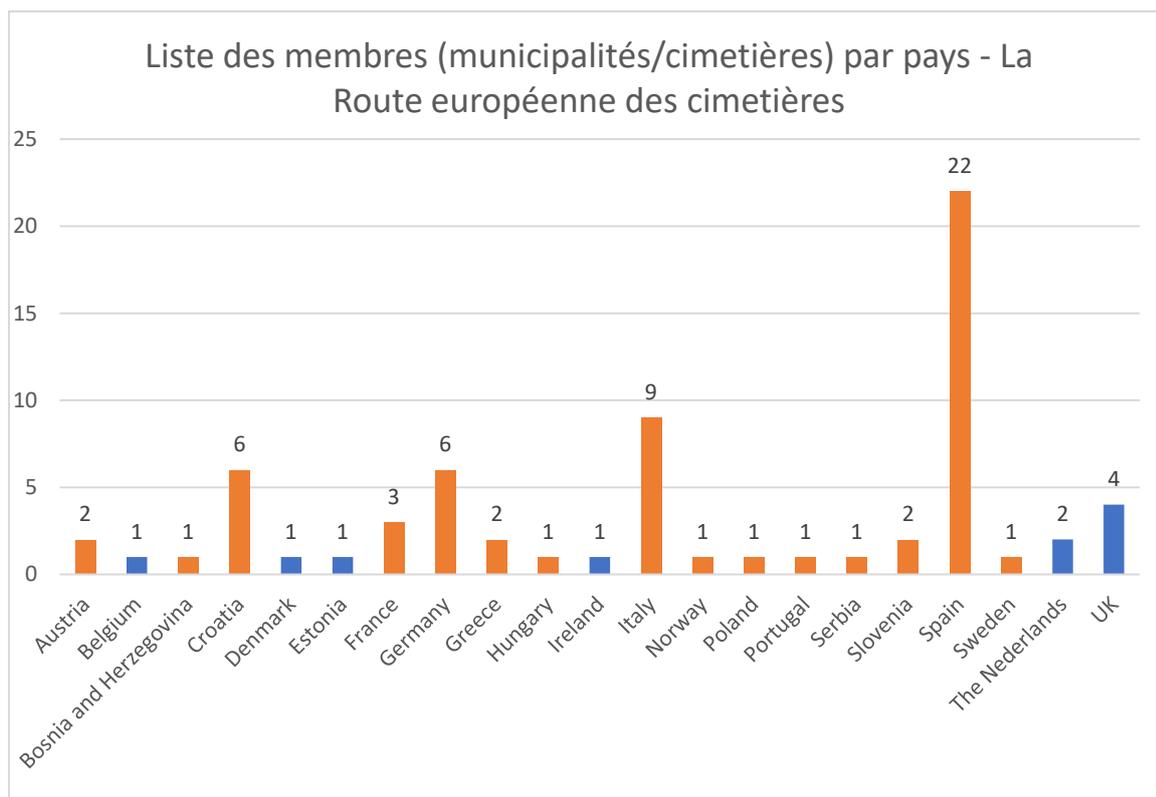


Lors de conversations avec la direction de l'itinéraire, il a été expliqué que le flux financier pour la période suivante est suffisant pour couvrir les activités prévues par l'itinéraire. Il n'y a pas de coûts pour la location de bureaux ou pour les employés.

3.3.2 Composition actuelle du réseau par pays et type de membre

L'itinéraire représente un réseau étendu dans 21 pays. L'itinéraire compte actuellement 69 membres dans 21 pays, comprenant uniquement des cimetières dans 66 municipalités/villes. Trois membres sont en cours d'adhésion au réseau : la Roumanie (municipalité de Timisoara), le Portugal (municipalité de Lisbonne) et la Hongrie (Institut du patrimoine national). La Route européenne des cimetières est présente dans 15 États membres de l'Accord partiel élargi (APE) et dans 6 États non-membres de l'Accord partiel élargi (APE). La route européenne des cimetières est présente dans les quatre macro-régions de l'UE : la région adriatique et ionienne, la région alpine, la région de la mer Baltique et la région du Danube.

Graphique 11 : Liste des membres des Etats membres de l'APE et des non-membres de l'APE impliqués dans l'itinéraire



Bien que le réseau soit présent dans un grand nombre de pays, il est clair que dans 50% des pays, les membres sont limités à un seul cimetière ou à une seule ville. Le plus grand nombre de membres du réseau se trouve dans 4 pays : Espagne (22), Italie (9), Allemagne (6) et Croatie (6).

La coordination des membres de l'itinéraire est mise en œuvre par les membres du comité de pilotage, avec pour critère la connaissance de la langue et du pays.

Critères de sélection des membres du réseau et catégories de membres :

- L'organisation doit être membre de l'ASCE (la reconnaissance d'un cimetière important n'est pas requise) ;
- Le cimetière est public et disponible pour des visites sans limitations pour des raisons religieuses, culturelles, nationales, de genre ou autres facteurs discriminatoires ;
- Les cimetières peuvent travailler activement au cimetière (effectuer des promenades guidées, des événements ou d'autres activités dans les limites légales du pays) ;
- Le cimetière peut identifier au moins 5 points importants qui sont intéressants pour les visiteurs en raison de l'histoire personnelle du défunt, du point de vue artistique, historique ou architectural ;
- Préparer des descriptions en anglais, et des photos d'au moins 5 points du cimetière qui incluent une histoire personnelle et pas seulement des faits historiques ou autres ;
- Le cimetière a la capacité organisationnelle et financière de :
 - Produire du matériel de marketing pour la promotion de l'itinéraire (insignes pour les inscriptions, dépliants et/ou brochures, cartes postales),
 - Coopérer sur au moins un des projets du réseau,
 - Participer à au moins un des événements annuels du réseau tous les 3 ans,

- Communiquer leur travail sur les canaux du réseau (site web...) - préparer des articles ou d'autres contenus.

3.3.3 Extension du réseau depuis la dernière évaluation

Par rapport à la période d'évaluation précédente (cycle d'évaluation 2017-2018) où les membres étaient composés de 78 cimetières dans 63 villes, on constate aujourd'hui une diminution de 10% des membres (69 cimetières dans 66 municipalités), alors que le nombre de pays dans lesquels le réseau est présent est resté le même (21 pays). Les conversations avec la direction du réseau établissent un lien entre la diminution du nombre de membres et les membres inactifs qui ne paient pas leur cotisation.

Les membres en cours d'adhésion au réseau sont des cimetières au Portugal (Lisbonne), en Hongrie (Budapest) et en Roumanie (Timisoara). Pour la gestion de l'itinéraire, les nouveaux membres représentent une forme de promotion, et l'on espère augmenter le nombre de membres dans les pays où l'itinéraire n'est présenté que par un seul membre.

3.3.4 Extension du réseau dans les trois années à venir

Il n'existe pas de plan d'action spécifique pour une période de trois ans. Les documents relatifs aux activités prévues au cours des trois prochaines années indiquent que la période 2021-2023 verra la poursuite de ces activités :

- Assemblées générales annuelles,
- Conférences,
- Poursuite des travaux sur les projets existants,
- Intégrer les communications dans les nouveaux médias sociaux,
- Adaptation d'une application mobile,
- Coopération avec d'autres itinéraires sur le projet "Carrefour culturel".
- Exposition et matériel de nouveaux médias numériques,
- Reprise de la visite des cimetières européens,
- Intégration plus étroite des membres dans les concepts de développement des itinéraires culturels.

Il n'y a pas de plan d'action pour une extension du réseau dans les trois années à venir, et la projection budgétaire pour la période suivante ne mentionne comme source de financement de l'itinéraire que les cotisations des membres.

Lors de la réunion avec la direction de l'itinéraire au siège de Maribor, les explications suivantes ont été données sur les activités et projets futurs : développement de nouveaux projets, " intégration des cimetières militaires ", " projets de points d'information ".

3.4 Outils de communication

3.4.1 Etat actuel des outils de communication développés par le réseau (charte graphique, supports de communication, logo, canaux de communication, signalétique, cartes, etc.)

La Route européenne des cimetières du Conseil de l'Europe dispose d'une stratégie de communication claire, complète et cohérente, appliquée par tous les membres du réseau. Tous les membres de la route sont également membres de l'ASCE. Les sites web des membres de la route ont généralement le logo de la route (la Route européenne des

cimetières) et le logo de l'ASCE. Il est recommandé que la direction de la route stipule et encourage l'inclusion nécessaire du logo pour les membres qui ne l'ont pas encore.

Illustration 12 : Logo de la Route européenne des cimetières et logo ASCE



L'analyse des supports de communication hors ligne et en ligne, tels que les publications et les publicités pour les événements et les activités, a permis de déterminer la visibilité de l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe.

Illustration 13 : Matériel de communication hors ligne



Le réseau a élaboré une charte graphique pour la visibilité de l'itinéraire sous la forme d'instructions de base et de fichiers de conception graphique pour le réseau et l'itinéraire (insigne de l'itinéraire des cimetières européens et insigne de l'ASCE).

La Route européenne des cimetières a sa propre page web <https://cemeteriesroute.eu/european-cemeteries-route.aspx> disponible uniquement en anglais. Il est recommandé de la rendre également disponible dans d'autres langues.

Le site web de l'itinéraire est également lié à la page web de l'ASCE : <https://www.significantcemeteries.org/>.

Le site web est clairement présenté, intéressant, dynamique et régulièrement mis à jour avec toutes les informations pertinentes pour les membres actuels et futurs de l'itinéraire et le grand public. Il comporte des sections fournissant des informations sur les sujets suivants : membres, itinéraires des cimetières, nouvelles, projets, à propos, devenir membre.

Le réseau dispose également de comptes de médias sociaux dédiés sur Facebook et Instagram, également en anglais. Ceux-ci sont périodiquement mis à jour en fonction des activités de l'itinéraire, du partage de liens vers les posts du site web, du partage des posts de l'ASCE et des membres, des photos. Il est toutefois recommandé de rendre l'utilisation des réseaux sociaux plus fréquente, dynamique et intéressante pour le grand public sensibilisant ainsi le public à l'itinéraire.

Le réseau est présent sur YouTube avec la vidéo sur un cas de bonne pratique de la Route européenne des cimetières - travailler avec les écoles. La vidéo a fait partie du 10^{ème} Forum consultatif annuel des itinéraires culturels en 2021 ([https://www.coe.int/en/web/cultural-routes/2021-kutaisi-forum#\(%22105408297%22\)](https://www.coe.int/en/web/cultural-routes/2021-kutaisi-forum#(%22105408297%22))) expliquant l'approche des écoles et des enfants en leur enseignant le patrimoine culturel à travers les cimetières.

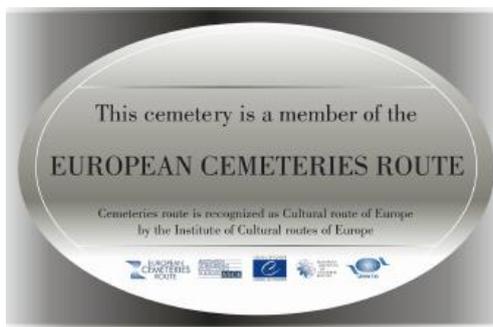
Il existe du matériel de visibilité dédié, notamment des brochures, des dépliants, des affiches, une liste de guides touristiques, etc., dont le contenu est clair et qui s'inscrit dans la stratégie de communication. Tout cela est disponible sur le lien suivant <https://cemeteriesroute.eu/about-cemeteries-route/marketing-materials.aspx>. En outre, tous les documents sont disponibles en formats ouverts pour que les membres puissent les réutiliser dans leur langue. Tous les membres sont invités à télécharger et à imprimer, puis à diffuser les supports de communication au public dans leurs locaux (cimetières, centres d'information...). Les supports sont utilisés lors de tout événement organisé.

La Route européenne des cimetières ne dispose pas d'une cartographie imprimée dédiée, mais il existe une carte numérique interactive (<https://cemeteriesroute.eu/map.aspx>).

La page web du réseau propose également l'abonnement à une newsletter. Il est nécessaire de s'inscrire pour la recevoir, alors que la seule newsletter directement visible sur le site web est un numéro de 2011. Cela est certainement utile pour la Route afin de garder une trace du nombre d'abonnés, mais étant donné que la newsletter est une source d'information publique et périodique, il est recommandé d'envisager des moyens plus faciles de fournir des nouvelles sur les activités de la Route.

Un système de signalisation indiquant les sites, les chemins, les bâtiments qui font partie de l'itinéraire culturel est le plus souvent en place. Cependant, selon le membre et les spécificités du cimetière, ces poteaux sont plus ou moins visibles et correctement préparés. L'affichage peut être spécifique à l'architecture et il existe différentes mises en œuvre. Des directives générales sur la façon de les conserver sont communiquées à tous les membres. Un exemple est donné sur la photo suivante :

Illustration 14 : Signalisation de la route des cimetières européens



3.4.2 Respect des Directives liées à l'utilisation du logo « Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe »

Le logo de l'itinéraire figure en bonne place à côté du logo des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe sur presque tout le matériel d'information produit (imprimé, vidéo, numérique, en ligne), conformément aux exigences générales relatives à l'utilisation du logo du Conseil de l'Europe.

Le lien officiel vers le site des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe <https://www.coe.int/en/web/cultural-routes> ne figure pas sur tous les supports d'information produits, de même que le logo de l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe.

La page web officielle de l'itinéraire contient des instructions très détaillées et claires pour tous les membres sur la manière d'utiliser le logo pour tous les types de matériel promotionnel. Cependant, l'examen des pages web des membres de l'itinéraire a révélé que certains membres ne les suivent pas, c'est-à-dire que le logo n'est pas utilisé correctement.

4. Conclusions et recommandations

Les conclusions et les recommandations sont données sous forme narrative pour chaque critère.

I. Critères d'éligibilité des thèmes

Le thème de l'itinéraire européen des cimetières, itinéraire culturel du Conseil de l'Europe, est conforme aux critères établis dans la résolution CM/Res(2013)67. Le thème de l'itinéraire culturel est unique et représentatif de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européens. La mission principale de l'itinéraire est la sensibilisation et une meilleure compréhension de l'importance des cimetières européens qui ne sont pas seulement des entités et des patrimoines des régions dans lesquelles ils se trouvent, mais qui témoignent également du développement historique, culturel, social, architectural et artistique des pays européens. Le slogan "Leur histoire. Notre histoire", tissé dans chaque présentation de l'itinéraire, révèle clairement que l'itinéraire ne traite pas seulement de l'histoire mais que son thème représente les "Histoires de vie" et notre monde quotidien. Le sujet de l'itinéraire ne peut être limité géographiquement car il est généralement présent dans le monde entier.

Par conséquent, dans ce contexte, aucune recommandation supplémentaire ne peut être fournie pour ces critères.

II. Liste des priorités d'action

(1) Coopération en matière de recherche et de développement

L'itinéraire offre une plateforme de coopération pour la recherche et le développement de thèmes culturels européens. Le réseau européen de recherche sur les cimetières compte une importante communauté scientifique multidisciplinaire à travers l'Europe. Cela est visible dans les thèmes de la réunion annuelle de l'ASCE. La recherche et la coopération ne sont toutefois pas directement liées au thème de l'itinéraire et du réseau, il s'agit simplement de travaux individuels de scientifiques dans des domaines multidisciplinaires, publiant des articles indépendamment de l'itinéraire culturel spécifique du Conseil de l'Europe.

- Il est recommandé d'établir un réseau d'universités parmi les membres de l'itinéraire, de travailler dans le cadre du thème de l'itinéraire et, par une approche multidisciplinaire, d'assurer la coopération et la recherche internationales. Un réseau d'universités contribuerait certainement à l'élaboration de projets scientifiques et de recherche pour le réseau, qui font actuellement défaut. En outre, la coopération entre les universités par le biais de divers programmes de l'UE pourrait améliorer la visibilité de la route dans un contexte européen plus large, en créant un terrain commun pour le partage d'expériences. Par ailleurs, la recherche et les réseaux scientifiques ne doivent pas être déconnectés des réseaux professionnels et commerciaux locaux et régionaux, avec lesquels la collaboration peut être précieuse. Afin de réaliser cette collaboration, l'établissement d'un projet de collaboration clair avec un programme de recherche est nécessaire.

(2) Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen

Le thème est représentatif de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen à travers les noms, les symboles, l'architecture, l'art, les paysages et la culture représentés dans chaque cimetière. Les activités mises en œuvre par le réseau contribuent à la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, expliquent leur signification historique et soulignent leurs similitudes dans les différentes régions d'Europe.

Aucune recommandation supplémentaire ne peut être fournie pour ces critères.

(3) Échanges culturels et éducatifs des jeunes Européens

L'itinéraire favorise l'engagement des jeunes et stimule des échanges approfondis visant à développer le concept de citoyenneté européenne, tout en mettant l'accent sur l'expérience personnelle et réelle par le biais de lieux et de contacts. Par le biais d'activités éducatives, de visites guidées, d'expositions et de récits, les membres de l'itinéraire mettent activement en œuvre sur le terrain les principes et valeurs exprimés dans les conventions du Conseil de l'Europe. Bien que les activités soient mises en œuvre avec succès dans ces domaines, comme cela a déjà été noté, une coopération entre les universités (ERASMUS et autres programmes similaires de l'UE) encouragerait une plus grande mobilité des étudiants/chercheurs/scientifiques/experts, l'échange de connaissances et de bonnes pratiques ainsi que de nouveaux projets dans le cadre des échanges culturels et éducatifs des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

Aucune recommandation supplémentaire ne peut être fournie pour ces critères.

(4) Pratique contemporaine de la culture et des arts

Les activités culturelles de l'itinéraire favorisent le dialogue interculturel et les échanges multidisciplinaires. La valorisation de la pratique culturelle et artistique contemporaine n'est pas un objectif formulé dans les statuts de l'association. Cependant, les activités culturelles de l'itinéraire encouragent davantage les pratiques culturelles innovantes et moins les pratiques artistiques contemporaines. À l'heure actuelle, la plupart des innovations sont développées dans le domaine numérique et les activités culturelles ne se contentent pas de mettre en évidence les pratiques innovantes mais les co-créeent. Il est clair qu'à travers ses projets existants, le réseau prévoit l'établissement d'une "valeur ajoutée" sur le thème de l'itinéraire et sa contribution culturelle et artistique.

Aucune recommandation supplémentaire ne peut être fournie pour ces critères.

(5) Tourisme culturel et développement durable

Les activités de la Route européenne des cimetières sont tout à fait pertinentes pour le développement du tourisme culturel durable et contribuent à la formation de l'identité locale, régionale, nationale et européenne, puisqu'elles suivent une stratégie internationale commune, des plans d'action nationaux et des plans de revitalisation locaux. Les cimetières sont des espaces pour célébrer le caractère unique de l'existence humaine, c'est pourquoi le tourisme de cimetière est avant tout un tourisme conscient de lui-même.

- Le fait est que les membres de l'itinéraire sont tous des cimetières, qu'il manque des acteurs du secteur du tourisme tels que DMO, DMC, tour-opérateurs, ainsi que des municipalités, des offices du tourisme au niveau régional et local, des communautés académiques et des centres de recherche, etc. La Route européenne des cimetières devrait fournir des efforts supplémentaires sur ces questions et renforcer son profil multidisciplinaire ainsi que le nombre de représentants du secteur du tourisme parmi ses membres.

III. Critères pour les réseaux

La Route européenne des cimetières présente une bonne structure institutionnelle/juridique du réseau. Il est clair qu'il s'agit d'un projet de l'Association des cimetières significatifs d'Europe. Toutes les décisions relatives au réseau sont gérées de manière démocratique. Géographiquement, il est représenté dans 21 pays. L'analyse de la portée géographique de l'itinéraire révèle qu'en dépit du fait qu'il traverse un grand nombre de pays, l'itinéraire n'est présent que dans 5 pays : l'Espagne (22 membres), l'Italie (9 membres), l'Allemagne (6 membres), la Croatie (6 membres), le Royaume-Uni (4 membres) et la France (3 membres), tandis que dans les 16 autres pays, il n'y a qu'un ou deux membres.

- Il est recommandé d'augmenter le nombre de membres dans les pays qui n'ont actuellement qu'un seul membre de l'itinéraire.
- Les conversations avec les membres révèlent qu'ils ne connaissent pas bien les activités et la signification de l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe (inclusion sociale, coopération culturelle, développement économique). Les avantages de l'adhésion à l'ASCE sont souvent confondus avec les avantages et les responsabilités de l'adhésion à l'itinéraire culturel et il est donc recommandé d'organiser davantage d'ateliers pour les membres de l'itinéraire. L'itinéraire devrait envisager d'organiser des formations et de sensibiliser à l'importance d'un patrimoine culturel commun en vue de contribuer au développement du tourisme culturel et de l'interprétation du patrimoine.
- Étant donné que le thème de l'itinéraire a des points communs avec d'autres itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe, il est recommandé d'encourager la coopération avec d'autres itinéraires culturels certifiés. Cela permettrait d'accroître la visibilité, l'ouverture et les activités de mise en réseau de l'itinéraire.

Les activités régulières sont définies dans les statuts de l'association et la manière de mener les activités quotidiennes a été expliquée lors d'un entretien avec la direction.

L'organisation de l'itinéraire énumère clairement les organes de gestion. Les responsabilités précises du Comité de pilotage restent floues - quelle est la fréquence de ses réunions (y a-t-il un ordre du jour, un procès-verbal, des conclusions...). De même, le Comité scientifique ne compte pas beaucoup de membres et n'est pas très pluridisciplinaire.

- Il est recommandé d'augmenter le nombre de membres du comité scientifique et d'avoir des domaines scientifiques différents (l'itinéraire compte actuellement trois membres issus des domaines de l'architecture, de l'histoire et de l'histoire de l'art).
- Il est recommandé d'établir un réseau d'universités. Les universités et les centres de recherche ne sont pas impliqués dans le travail scientifique de l'itinéraire.

- Le réseau ne précise pas sa stratégie globale à court et à long terme pour chaque groupe d'activités. Il est fortement recommandé de fournir un plan plus détaillé pour l'avenir.
- Bien qu'il ait été expliqué que le financement actuel de la route est satisfaisant, une initiative/encouragement plus fort est nécessaire de la part de la direction pour assurer d'autres sources de financement pour la route, par le biais de projets financés par l'UE et d'autres sources.
- L'Itinéraire dispose de solides outils de communication mais doit être amélioré (en particulier les médias sociaux qui doivent être plus dynamiques et actualisés).
- Encourager les membres du réseau à utiliser le logo de l'Itinéraire sur leurs pages web ainsi que sur des panneaux à l'entrée de tous les cimetières de l'Itinéraire.

Suite aux recommandations données par un expert indépendant pour le cycle d'évaluation 2017-2018, la conclusion est que la plupart des recommandations ont été acceptées.

Nous énumérons ici les recommandations du cycle d'évaluation précédent (2017-2018) avec des commentaires sur leur adoption au sein du cycle d'évaluation 2020-2021 :

1. Tous les cimetières du réseau utilisent le logo de l'Itinéraire sur leurs sites web pour faire connaître l'Itinéraire.

Recommandation partiellement adoptée

2. L'Itinéraire est plus présent sur les réseaux sociaux pour attirer davantage de visiteurs.

Recommandation partiellement adoptée, les publications sur Facebook et Instagram sont périodiques, l'activité des publications n'est pas dynamique.

3. Les membres du réseau placent le panneau "Route européenne des cimetières - Conseil de l'Europe" à l'entrée de tous les cimetières afin d'augmenter la visibilité et d'informer de l'existence de la Route.

Recommandation partiellement adoptée, des efforts de gestion supplémentaires sont nécessaires

4. Dans tous les cimetières, un panneau discret informe les visiteurs de l'existence de l'application ARTour. L'utilisation de l'application pourrait faire connaître aux visiteurs aléatoires des cimetières la Route européenne des cimetières, ses objectifs et ses activités.

Recommandation partiellement adoptée

Résumé des recommandations ainsi que de celles données par l'expert lors de l'évaluation précédente de l'itinéraire :

CRITERES		Recommandations évaluation précédente 2017-2018	L'itinéraire a-t-il donné suite à la recommandation depuis la dernière évaluation ?		Recommandations évaluation actuelle 2021-2022
			OUI	NON	
I. Thème de l'itinéraire culturel		/	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
II. Priorités d'action	Coopération en matière de recherche et de développement	/	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Établir un réseau d'universités parmi les membres de l'itinéraire, pour travailler dans le cadre du thème de l'itinéraire et utiliser une approche multidisciplinaire pour fournir des activités en termes de coopération internationale et de recherche.
	Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen	/	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Échanges culturels et éducatifs des jeunes Européens	/	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Pratique contemporaine de la culture et des arts	/	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Tourisme culturel et développement culturel durable	/	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Renforcer son profil multidisciplinaire ainsi que le nombre de représentants du secteur du tourisme parmi ses membres.
III. Réseau de l'itinéraire culturel		/	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Augmenter le nombre de membres dans les pays qui n'ont actuellement qu'un seul membre de l'itinéraire. Organiser davantage d'ateliers pour les membres de l'itinéraire sur le thème des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Encourager la coopération avec d'autres itinéraires culturels certifiés.

	/	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Augmenter le nombre de membres du conseil scientifique afin d'inclure diverses disciplines universitaires. Établir un réseau d'universités. Les universités et les centres de recherche ne sont pas impliqués dans le travail scientifique de l'itinéraire.
	/	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réseau ne précise pas sa stratégie globale à court et à long terme pour chaque groupe d'activités. Il est fortement recommandé de fournir un plan plus détaillé pour l'avenir. Plus d'initiative/de contribution de la part de la direction pour assurer d'autres sources de financement par le biais de projets financés par l'UE et d'autres sources.
Outils de communication	Dans tous les cimetières, un panneau discret informe les visiteurs de l'existence de l'application ARTour. L'utilisation de l'application pourrait faire découvrir aux visiteurs aléatoires des cimetières la Route européenne des cimetières, ses objectifs et ses activités. (Non adopté) L'itinéraire est plus présent sur les réseaux sociaux afin d'attirer davantage de visiteurs (partiellement adopté).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'itinéraire dispose de solides outils de communication mais doit être amélioré (notamment pour que les réseaux sociaux soient plus dynamiques et actualisés, que le site web soit disponible dans d'autres langues, et pas seulement en anglais).
	Tous les cimetières du réseau utilisent le logo de l'itinéraire sur leurs sites web pour faire connaître l'itinéraire (partiellement adopté). Les membres du réseau placent le panneau de signalisation "Route européenne des cimetières - Conseil de l'Europe" à l'entrée de tous les cimetières afin d'accroître la visibilité et d'informer de l'existence de l'itinéraire (partiellement adopté).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Encourager les membres du réseau à utiliser le logo de l'itinéraire sur leurs pages web et un panneau à l'entrée de tous les cimetières des membres de l'itinéraire.

5. Liste des références

Tous les documents nécessaires à l'évaluation ont été dûment soumis par la Route Européenne des Cimetières. L'analyse a été réalisée sur la base des documents fournis par l'Institut européen des itinéraires culturels, de réunions en ligne et d'une visite sur le terrain.

1. Appendice - Membres -Cimetières européens Route 2221-7-21
2. Annexe - Programme triennal d'activités prévu
3. Lettre "A" CHARTE ASCE
4. Annexe - Budgets prévisionnels pour les trois prochaines années et documents budgétaires pour les trois dernières années
5. Document 1 - Évaluation régulière tous les 3 ans - Route des cimetières européens 2021-07-21
6. Document 3 - Déclaration sur l'honneur
7. Site web : <https://cemeteriesroute.eu/european-cemeteries-route.aspx> ;
8. Site Internet de l'ASCE : <https://www.significantcemeteries.org/>
9. Instagram <https://www.instagram.com/europeancemeteriesroute/>
10. Facebook <https://www.facebook.com/CemeteriesRoute>
11. Le réseau de recherche des cimetières européens
<https://www.significantcemeteries.org/p/research.html#Bibliography>
12. Rapport d'évaluation précédent - cycle 2017-2018 par SAMARA Evangelia- Antonia, PhD
13. ARtour. Apprendre en bougeant. Disponible sur
<https://ar-tour.com/about-mobile-learning-platform/mobile-app-features.aspx>

6. Annexe 1 : Programme de visite de terrain et/ ou d'entretiens en ligne avec la direction du réseau et les membres du réseau

Entretiens en ligne avec la direction et les membres du réseau :

Nom	Rôle au sein du réseau	Adresse électronique	Date
VRBAN, Dušan	Responsable de la Route européenne des cimetières	admin@significantcemeteries.org	08/10/2021 09/11/2021
PURGAR, Gordana	Le cimetière catholique de Dubovac, Karlovac, Croatie (membre de la Route européenne des cimetières)		22/11/2021

Visite d'expert sur le terrain :

Vendredi 19 novembre 2021. - Maribor, Slovénie

10h00 Arrivée au siège social à Maribor. Rencontre et entretien avec :

Mme Lidija Pliberšek, présidente du réseau
M. Dušan VRBAN, gestionnaire du réseau
Mme Metka Debevc, trésorière du réseau

13h00 Visite du cimetière de Pobrežje, Maribor

14h30 Déjeuner de travail

Illustration 15 : Photos de la visite sur le terrain - Maribor, Slovénie



7. Annexe 2 : Liste de contrôle pour l'évaluation à destination de l'expert

LISTE DE CONTRÔLE POUR L'ÉVALUATION À DESTINATION DE L'EXPERT						
QUESTIONS			Oui	Non	Commentaires (le cas échéant)	
3.1 THEME	1	Le thème de l'itinéraire représente-t-il une valeur commune (historique, culturelle ou patrimoniale) à plusieurs pays européens ?	Y			
	2	Le thème de l'itinéraire offre-t-il une base solide pour les échanges culturels et éducatifs entre jeunes ?	Y			
	3	Le thème de l'itinéraire offre-t-il une base solide pour des activités innovantes ?	Y			
	4	Le thème de l'itinéraire offre-t-il une base solide pour le développement de produits touristiques culturels ?	Y			
	5	Le thème a-t-il été recherché/élaboré par des universitaires/experts de différentes régions d'Europe ?	Y			
3.2 CHAMPS D'ACTION	3.2.1 Coopération en matière de recherche et de développement	6	L'itinéraire offre-t-il une plateforme de coopération pour la recherche et le développement de valeurs/thèmes culturels européens ?	Y		
		7	L'itinéraire joue-t-il un rôle fédérateur autour de grands thèmes européens, permettant de rassembler des connaissances dispersées ?	Y		
		8	L'itinéraire montre-t-il comment ces thèmes sont représentatifs des valeurs européennes partagées par plusieurs pays européens ?	Y		
		9	L'itinéraire illustre-t-il le développement de ces valeurs et la variété des formes qu'elles peuvent prendre en Europe ?	Y		
		10	L'itinéraire dispose-t-il d'un réseau d'universités et de centres de recherche travaillant sur son thème au niveau européen ?		N	
		11	L'itinéraire dispose-t-il d'un comité scientifique multidisciplinaire ?	Y		
		12	Le Comité scientifique travaille-t-il sur son thème au niveau européen ?		N	
		13	Le comité scientifique effectue-t-il des recherches et des analyses sur les questions relatives à son thème et/ou à ses activités au niveau théorique ?	Y		
	14	Le Comité scientifique effectue-t-il des recherches et des analyses sur les questions relatives à son thème et/ou à ses activités au niveau pratique ?	Y			
	3.2.2 Valorisation de la mémoire et du patrimoine européens	15	Les activités de l'itinéraire prennent-elles en compte et expliquent-elles la signification historique du patrimoine européen matériel et immatériel ?	Y		
		16	Les activités de l'itinéraire promeuvent-elles les valeurs du Conseil de l'Europe ?	Y		
		17	Les activités de l'itinéraire permettent-elles de promouvoir le label de certification des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe ?	Y		
		18	L'itinéraire fonctionne-t-il en conformité avec les chartes et conventions internationales sur la préservation du patrimoine culturel ?	Y		

		19	Les activités de l'itinéraire permettent-elles d'identifier, de préserver et de développer les sites du patrimoine européen dans les destinations rurales ?	Y		
		20	Les activités de l'itinéraire permettent-elles d'identifier, de préserver et de développer les sites du patrimoine européen dans les zones industrielles en cours de restructuration économique ?	Y		
		21	Les activités de l'itinéraire valorisent-elles le patrimoine des minorités ethniques ou sociales en Europe ?	Y		
		22	Les activités de l'itinéraire contribuent-elles à une meilleure compréhension du concept de patrimoine culturel, de l'importance de sa préservation et du développement durable ?	Y		
		23	Les activités de l'itinéraire valorisent-elles le patrimoine physique et immatériel, expliquent-elles sa signification historique et soulignent-elles ses similitudes dans les différentes régions d'Europe ?	Y		
		24	Les activités de l'itinéraire prennent-elles en compte et promeuvent-elles les chartes, conventions, recommandations et travaux du Conseil de l'Europe, de l'UNESCO et de l'ICOMOS relatifs à la restauration, la protection et la valorisation du patrimoine, au paysage et à l'aménagement du territoire (Convention culturelle européenne, Convention de Faro, Convention européenne du paysage, Convention du patrimoine mondial, ...) ?	Y		
		25	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour développer une meilleure compréhension du concept de citoyenneté européenne ?	Y		
	3.2.3 Échanges culturels et éducatifs des jeunes Européens	26	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour mettre l'accent sur la valeur d'une nouvelle expérience personnelle grâce à la visite de lieux divers ?	Y		
		27	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour encourager l'intégration sociale et les échanges de jeunes de différents milieux sociaux et régions d'Europe ?		N	
		28	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour offrir des possibilités de collaboration aux établissements d'enseignement à différents niveaux ?		N	
		29	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour mettre l'accent sur les expériences personnelles et réelles grâce à l'utilisation de lieux et de contacts ?	Y		
		30	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour mettre en place des projets pilotes avec plusieurs pays participants ?		N	
		31	Les échanges de jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour donner lieu à des activités de coopération impliquant des établissements d'enseignement à différents niveaux ?	Y		

	3.2.4 Pratiques culturelles et artistiques contemporaines	32	Les activités culturelles de l'itinéraire favorisent-elles le dialogue interculturel et les échanges multidisciplinaires entre les différentes expressions artistiques des pays européens ?	Y		
		33	Les activités culturelles de l'itinéraire encouragent-elles des projets artistiques qui établissent des liens entre le patrimoine culturel et la culture contemporaine ?	Y		
		34	Les activités culturelles de l'itinéraire encouragent-elles les pratiques culturelles et artistiques contemporaines innovantes* en les reliant à l'histoire du développement des compétences ?	Y		
		35	Les activités culturelles de l'itinéraire encouragent-elles la collaboration entre les amateurs et les professionnels de la culture à travers des activités pertinentes et la création de réseaux ?	Y		
		36	Les activités culturelles de l'itinéraire encouragent-elles le débat et l'échange - dans une perspective multidisciplinaire et interculturelle - entre les diverses expressions culturelles et artistiques des différents pays d'Europe ?	Y		
		37	Les activités culturelles de l'itinéraire encouragent-elles des activités et des projets artistiques qui explorent les liens entre le patrimoine et la culture contemporaine ?	Y		
		38	Les activités culturelles de l'itinéraire mettent-elles en valeur les pratiques les plus innovantes et créatives ?	Y		
		39	Les activités culturelles de l'itinéraire relient-elles ces pratiques innovantes et créatives à l'histoire du développement des compétences ? ***	Y		
	3.2.5 Tourisme culturel et développement culturel durable	40	Les activités de l'itinéraire (en rapport avec le développement du tourisme culturel durable) contribuent-elles à la formation de l'identité locale, régionale, nationale et/ou européenne ?	Y		
		41	Les activités de l'itinéraire (pertinentes pour le développement d'un tourisme culturel durable) impliquent-elles activement 3 moyens majeurs pour faire connaître leurs projets culturels : presse écrite, diffusion et médias sociaux ?	Y		
		42	Les activités de l'itinéraire favorisent-elles le dialogue entre les communautés et les cultures urbaines et rurales ?	Y		
		43	Les activités de l'itinéraire favorisent-elles le dialogue entre les régions développées et défavorisées ?	Y		
		44	Les activités de l'itinéraire favorisent-elles le dialogue entre les différentes régions (sud, nord, est, ouest) de l'Europe ?	Y		
		45	Les activités de l'itinéraire favorisent-elles le dialogue entre les cultures majoritaires et minoritaires (ou natives et immigrantes) ?	Y		
		46	Les activités de l'itinéraire ouvrent-elles des possibilités de coopération entre l'Europe et les autres continents ?	Y		
47		Les activités de l'itinéraire attirent-elles l'attention des décideurs sur la nécessité de protéger le patrimoine dans le cadre du développement durable du territoire ?	Y			

		48	Les activités de l'itinéraire visent-elles à diversifier les offres de produits, services et activités culturelles ?	Y		
		49	Les activités de l'itinéraire développent-elles et offrent-elles des produits, services ou activités de tourisme culturel de qualité au niveau transnational ?	Y	N	
		50	Les activités de l'itinéraire développent-elles des partenariats avec des organisations publiques et privées actives dans le domaine du tourisme ?	Y		
		51	Le réseau a-t-il préparé et utilisé des outils le long de l'itinéraire pour augmenter le nombre de visiteurs et les impacts économiques de l'itinéraire sur les territoires traversés ?	Y		
DE3.3 RÉSEAU		52	L'itinéraire représente-t-il un réseau impliquant au moins trois Etats membres du Conseil de l'Europe ?	Y		
		53	Le thème de l'itinéraire a-t-il été choisi et accepté par les membres du réseau ?	Y		
		54	Le cadre conceptuel de l'itinéraire était-il fondé sur une base scientifique ?	Y		
		55	Le réseau implique-t-il plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe dans tout ou partie de ses projets ?	Y		
		56	Le réseau est-il financièrement viable ?	Y		
		57	Le réseau a-t-il un statut juridique (association, fédération d'associations, GEIE...) ?	Y		
		58	Le réseau fonctionne-t-il de manière démocratique ?	Y		
		59	Le réseau précise-t-il ses objectifs et ses méthodes de travail ?	Y		
		60	Le réseau précise-t-il les régions concernées par le projet ?	Y		
		61	Le réseau précise-t-il ses partenaires et les pays participants ?	Y		
		62	Le réseau précise-t-il les champs d'action concernés ?	Y		
		63	Le réseau précise-t-il sa stratégie globale à court et à long terme ?		N	
		64	Le réseau identifie-t-il des participants et des partenaires potentiels dans les États membres du Conseil de l'Europe et/ou dans d'autres pays du monde ?	Y		
		65	Le réseau fournit-il des détails sur son financement (rapports financiers et/ou budgets d'activités) ?	Y		
		66	Le réseau fournit-il des détails sur son plan opérationnel ?		N	
	67	Le réseau joint-il le ou les textes de base confirmant son statut juridique ?	Y			
3.4 OUTILS COMMUNICATION		68	L'itinéraire a-t-il son propre logo ?	Y		
		69	Tous les partenaires du réseau utilisent-ils le logo sur leurs outils de communication ?		N	
		70	L'itinéraire dispose-t-elle d'un site web dédié ?	Y		
		71	Le site Web est-il disponible en anglais et en français ?		N	
		72	Le site est-il disponible dans d'autres langues ?		N	
		73	Le réseau utilise-t-il efficacement les réseaux sociaux et le web 2.0 ?	Y		

		74	Le réseau publie-t-il des brochures sur l'itinéraire ?	Y		
		75	Si oui, les brochures sont-elles disponibles en anglais ?	Y		
		76	Si oui, les brochures sont-elles disponibles en français ?		N	
	Uniquement pour les itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe.	77	Le titre d'"Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe" est-il présent sur tous les supports de communication (y compris les communiqués de presse, les pages web, les publications, etc.)	Y		
		78	Le logo de la certification est-il présent sur tous les supports de communication ?	Y		
		79	Le logo de certification est-il utilisé conformément aux directives d'utilisation (taille et position) ?	Y		
		80	Les logos (Itinéraire culturel + logo de certification) sont-ils fournis à tous les membres de l'itinéraire ?	Y		
		81	Le logo de certification du Conseil de l'Europe figure-t-il sur les panneaux de signalisation indiquant l'itinéraire culturel ?	Y		
SCORE				68	0	
<p>Note :</p> <p>Veillez insérer 1 pour chaque réponse positive et 0 pour une réponse négative. Vous verrez votre score total en bas de la colonne.</p> <p>*Par exemple, arts visuels, arts du spectacle, artisanat créatif, architecture, musique, littérature, poésie ou toute autre forme d'expression culturelle.</p> <p>**Particulièrement en termes de formation des jeunes Européens dans les domaines concernés.</p> <p>***Que ces domaines comprennent les arts visuels, les arts du spectacle, les métiers créatifs, l'architecture, la musique, la littérature ou tout autre domaine.</p>						

8. Annexe 3 : Liste des acronymes, liste des illustrations, tableaux et documents complémentaires

Illustrations et graphiques :

Illustration 1 : Distribution géographique de la Route européenne des cimetières

Illustration 2 : slogan de l'itinéraire : "Leur histoire. Notre histoire"

Illustration 3 : Aperçu des conférences annuelles de l'association ASCE

Illustration 4 : Affiche de la conférence "La valorisation des cimetières en Italie et en Europe comme lieux dédiés à la mémoire collective".

Illustration 5 : Exposition d'affiches "Carrefour de la diversité".

Illustration 6 : La signification des cimetières change - Projet Symboles - Exposition de photos SunCemet

Illustration 7 : Guide touristique dans le cimetière

Graphique 8 : Droits et obligations des membres

Graphique 9 : Organigramme du réseau

Graphique 10 : Budget prévisionnel de la Route européenne des cimetières pour la période suivante (2022-2024) et documents budgétaires pour les trois années précédentes (2018-2021).

Graphique 11 : Liste des membres des Etats membres de l'APE et des non-membres de l'APE impliqués dans l'itinéraire

Illustration 12 : Logo de la Route européenne des cimetières et logo ASCE

Illustration 13 : Matériel de communication hors ligne

Illustration 14 : Signalisation de la route des cimetières européens

Illustration 15 : Photos de la visite sur le terrain - Maribor, Slovénie